



Recrutement d'un(e) médiateur(ice) culturel(le) - assistant(e) de régie Poste à pourvoir en avril 2016 en contrat aidé CUI-CAE

Actif depuis 1988, le CEAAC gère un centre d'art contemporain situé au cœur d'un quartier populaire et universitaire de Strasbourg. Il a pour mission d'être un lieu de recherche pour la création émergente et un espace de partage pour tous les curieux de l'art d'aujourd'hui. Il a par ailleurs créé la Route de l'art contemporain en Alsace, riche de 37 sculptures monumentales installées sur le territoire des deux départements alsaciens. Le CEAAC est à l'initiative d'un programme international d'échanges et de résidences avec des institutions étrangères. Le CEAAC bénéficie du soutien de la Région Alsace, du Conseil Général du Bas-Rhin, de la Ville de Strasbourg et de la DRAC Alsace.

Les missions du médiateur(ice) culturel(le) - assistant(e) de régie

Placés sous l'autorité de la directrice, ils travailleront en étroite collaboration avec le chargé des publics et le régisseur d'exposition.

Médiation :

- assure l'accueil et l'accessibilité des expositions auprès du public
- accueil de groupes scolaires pour les visites commentées d'expositions et encadrement d'activités périscolaires
- recherches documentaires, création d'outils pédagogiques et d'ateliers plastiques en rapport avec les expositions présentées
- rédaction de textes explicatifs à destination du jeune public.

Régie :

- montage et démontage des expositions en collaboration avec le régisseur : travaux de construction de cloisons, peinture, création de cimaises. Emballage et déballage des œuvres.

En outre, les médiateur(ice)s culturel(le)s - assistant(e)s de régie sont associés à la participation générale à la vie de l'association : soutien ponctuel pour des missions administratives ou de communication ainsi que le soutien lors d'évènements ponctuels (vernissages, week-end de l'art contemporain...)

Conditions d'exercice :

Type de contrat : CUI-CAE. CDD de 6 ou 12 mois (avec possibilité de renouvellement d'un an)

Temps partiel : 20h hebdomadaire / Répartition : 60 % médiation - 40% régie

Salaire : SMIC

Eligibilité au contrat aidé CUI-CAE à vérifier auprès de Pôle Emploi avant de candidater.

TOUT DOSSIER NE MENTIONNANT PAS CETTE ELIGIBILITÉ NE SERA PAS TRAITÉ.

Compétences :

- capacité d'adaptation, polyvalence et autonomie
- compétences pédagogiques et d'animation, aisance à l'oral
- connaissances en histoire de l'art et pratique des arts plastiques
- rigueur, disponibilité et flexibilité horaire

Candidatures à envoyer exclusivement par mail à recrutement@ceaac.org

AU PLUS TARD LE LUNDI 21 MARS 2016

Éligibilité au contrat aidé à vérifier au préalable